

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes commandes passées sur la plateforme Déciplus de l'association Pole Dance 51

Les présentes Conditions Générales de Vente sont conclues d'une part entre :

- **L'association «Pole Dance 51»**, dont le siège social se situe au 4 rue Bernard Palissy, 51500 TAISSY, inscrite auprès du Registre Nationale des Association sous le numéro de 900 037 292 00019, Identifiant association : W513009385, Numéro de téléphone 06 50 63 38 35, Adresse courriel : contact.poledance51@gmail.com

Ci-après désignée « **Pole Dance 51** »

Et, d'autre part,

- Par toute personne physique souhaitant procéder à l'achat d'une séance découverte via la plateforme Déciplus du compte de l'association « Pole Dance Reims 51 »

Ci-après dénommé l' « **adhérent potentiel** »

L'adhérent potentiel reconnaît avoir, préalablement à la passation de la commande, pris connaissance de l'ensemble des informations citées et des Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat est conforme à la réglementation française en vigueur.

L'association Pole Dance 51 se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment et sans préavis les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la commande.

Ainsi, l'adhérent potentiel doit être âgé d'au moins dix-huit (18) ans, être capable juridiquement de contracter et utiliser cette plateforme conformément aux Conditions Générales de Vente.

La revente ou la distribution de prestations achetées sur la plateforme Déciplus de Pole Dance 51 est interdite.

Champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente concernent uniquement l'achat de séance découverte pour un adhérent potentiel à l'association Pole Dance 51.

Les adhérents confirmés à Pole Dance 51 n'achetant pas en ligne des prestations de services (cotisation & abonnement mensuel), ils sont tenus de se référer au règlement intérieur de l'association et non à ce présent contrat.

ARTICLE 2 - DISPONIBILITÉ DES PRESTATIONS

Les prestations proposées par l'association Pole Dance 51 sont présentées sur son site www.poledancereims.fr et sur son compte Déciplus.

Les prestations ainsi que les prix correspondants sont valables tant qu'ils sont visibles sur la plateforme Déciplus, dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité des prestations après passation de la commande, l'adhérent potentiel sera informé par mail ou par téléphone dans les meilleurs délais. Pole Dance 51 lui proposera le report ultérieur de la prestation. A défaut d'acceptation, et si le débit du règlement est déjà intervenu, il procédera à son remboursement dans un délai maximum de trente (30) jours. L'association Pole Dance 51 ne garantit pas sur son compte Déciplus la disponibilité des prestations en temps réel.

ARTICLE 3 - LIEU DE TENUE DES SÉANCES DÉCOUVERTES

Les cours et donc les séances découvertes ont lieu dans l'espace prévu à cet effet par l'association Pole Dance 51 et situé au 4 rue Bernard Palissy, 51500 TAISSY.

ARTICLE 4 - PROCESSUS DE COMMANDE

Le potentiel adhérent qui souhaite acheter une séance découverte en ligne doit obligatoirement suivre la procédure décrite ci-après.

- Création de compte sur la plateforme Déciplus dont les instructions sont indiquées sur le site Internet

www.poledancereims.fr

- Règlement par CB de la prestation sur la plateforme Déciplus

- Réservation en ligne depuis le compte client Déciplus via le planning des cours

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La validation de la commande entraîne l'acceptation des Conditions Générales de Vente. Les informations et renseignements communiqués par le potentiel adhérent lors de la commande engagent celui-ci. En cas d'erreur(s) de saisie, l'association Pole Dance 51 ne saurait être tenue responsable des conséquences que cela engendrerait.

ARTICLE 5 - CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Toute commande passée à l'association Pole Dance 51 devra faire l'objet d'une confirmation par cette dernière pour que la commande soit définitivement acceptée.

La confirmation de la commande sera adressée par mail à l'adhérent potentiel dans les plus brefs délais. Pole Dance 51 ne saurait être tenue responsable de la non réception de la confirmation de la commande dans le cas d'une adresse mail non valide.

ARTICLE 6 - MODIFICATION DE RÉSERVATION / ANNULATION

Pour toute modification de réservation (changement de date et/ou horaire, de noms, etc.), le potentiel adhérent doit s'adresser à l'association Pole Dance 51, par téléphone au 0650633835.

L'annulation de la séance découverte se fait sans frais 2 jours ouvrés avant la date prévue lors de la réservation.

Aucun remboursement ne sera effectué au-delà de ce délai. Le potentiel adhérent doit alors s'adresser à l'association Pole Dance 51, par téléphone au 0650633835

en précisant son nom, prénom ainsi que le jour et l'horaire de la séance réservée. L'adhérent potentiel sera remboursé par virement bancaire en transmettant son relevé d'identité bancaire (RIB).

Conformément à l'article L121-20 du Code de la consommation, l'adhérent potentiel bénéficie d'un délai de sept (7) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités à l'exception. Le délai de sept (7) jours court à compter de la date d'acceptation de l'offre.

Néanmoins, il ne pourra pas se prévaloir de ce droit dans les hypothèses suivantes :

Fourniture d'un service dont l'exécution a commencée avant la fin du délai de sept (7) jours.

ARTICLE 7 - AFFICHAGE DES PRIX

Les tarifs en vigueur sont disponible sur le Site www.poledancereims.fr. L'association Pole Dance 51 se réserve le droit de modifier les prix à tout moment et s'engage à appliquer le tarif en vigueur à la date de validation de la commande, sous réserve de la disponibilité de la prestation commandée à cette date.

Les prix sont indiqués en euros. L'association n'étant pas assujettie à la TVA, les prix sont « nets » de TVA.

ARTICLE 8 - MODE DE PAIEMENT

L'association Pole Dance 51 met à la disposition du Potentiel Adhérent comme moyen de paiement la carte bancaire ou privative (Carte Bleue, carte Visa, Eurocard/Mastercard, American Express), en indiquant directement dans la zone prévue à cet effet (saisie sécurisée par cryptage SSL), le numéro de la carte sans espace entre les chiffres, sa date de validité, ainsi que son code de contrôle.

Le Potentiel Adhérent garantit à l'association Pole Dance 51 qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser comme mode de paiement la carte bancaire ou privative, lors de la validation du bon de commande.

Certaines vérifications pourront être réalisées par l'association Pole Dance 51. Ce traitement automatisé de données a pour finalité de définir un niveau d'analyse d'une transaction et de lutter contre la fraude à la carte bancaire.

Pole Dance 51 est l'unique destinataire des données en rapport avec la commande du Potentiel Adhérent. La non-transmission des données en rapport avec la commande empêche l'analyse et donc la réalisation de l'achat.

La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement. Une déclaration irrégulière ou une anomalie pourra également faire l'objet d'un traitement spécifique.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 9 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les prestations vendues au Potentiel Adhérent demeurent la propriété de l'association Pole Dance 51 tant que le Potentiel Adhérent n'a pas payé sa commande. Le paiement au sens de la présente clause s'entendant par l'encaissement effectif du prix par Pole Dance 51. Les documents fournis au Potentiel Adhérent sont régis par le Code de la Propriété Intellectuelle. Ils demeurent donc la propriété de Pole Dance 51. Il est donc interdit de reproduire, de céder, ou d'exploiter les documents fournis sans le consentement de l'association Pole Dance 51

ARTICLE 10 - EXÉCUTION DE LA COMMANDE

L'association Pole Dance 51 se réserve le droit de refuser toute commande pour un motif légitime. Concernant la séance découverte, la commande sera exécutée au plus tard dans un délai de soixante (60) jours à compter du jour suivant celui où l'Adhérent Potentiel a passé sa commande sous réserve de l'acceptation de celle-ci par Pole Dance 51.

ARTICLE 11 - FACTURATION

Une preuve d'achat sera automatiquement adressée au Potentiel Adhérent lors de sa commande. Celle-ci sera envoyée à l'adresse mail indiquée par le Potentiel Adhérent lors de sa commande.

ARTICLE 12 - RÉCLAMATIONS

Les contestations ou réclamations du Potentiel Adhérent devront être émises uniquement par écrit, dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de déroulement de la prestation en question. A défaut d'une telle notification la séance découverte sera sensée avoir été acceptée sans réserve, avec renonciation expresse et irrévocable du Potentiel Adhérent à exercer tout recours contre l'association Pole Dance 51. En cas de contestation, les données conservées dans notre système d'information ont force probante.

ARTICLE 13 - RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES AU DÉROULEMENT DU SERVICE

Le Potentiel Adhérent déclare se conformer au Règlement Intérieur de l'association Pole Dance 51, disponible au sein du studio ou sur le site internet www.poledancereims.fr, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter l'ensemble des consignes édictées concernant les modalités d'inscription, l'organisation des cours, la ponctualité, le comportement, la tenue réglementaire, les locaux, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité. Le Potentiel Adhérent déclare n'avoir aucune contre indication à la pratique d'une activité physique et sportive. Tout manquement au règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 14 - FORCE MAJEURE

L'association Pole Dance 51 ne saurait être en aucun cas tenue responsable de l'inexécution de la réservation en cas de force majeure. De convention expresse, sont aussi considérés comme des cas de force majeure : perturbations, grèves, catastrophes naturelles, guerre, émeutes, incendie, toutes autre catastrophe naturelle, même si les conditions d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité ne sont pas remplies.

Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et que chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent.

ARTICLE 15 - GARANTIE

L'association Pole Dance 51 est tenu de la garantie légale des vices cachés, au sens de l'article 1641 et suivants du Code Civil qui dispose : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose qui la rendent impropre à l'usage duquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

Les prestations vendues sur la plateforme Déciplus de Pole Dance 51 sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'association Pole Dance 51 ne garantit pas au Potentiel Adhérent des éventuelles conséquences dommageables que ces vices cachés auraient pu entraîner.

ARTICLE 16 - RESPONSABILITÉ

L'association Pole Dance 51, dans le processus de vente en ligne, n'est tenue que par une obligation de moyen ; sa responsabilité ne pourra pas être engagée pour tout dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

Dans l'éventualité où l'association Pole Dance 51 se trouve dans l'impossibilité d'exécuter le service commandé lors de la réservation, elle s'engage à offrir au Potentiel Adhérent un autre service de qualité égale ou supérieure, et à prendre éventuellement à sa charge toute différence de prix qui en découlerait. L'association Pole Dance 51 n'est tenue à l'égard du Potentiel Adhérent que d'une obligation de moyen et non de résultat. En ce qui concerne les réservations faites pour satisfaire les besoins professionnels, l'association Pole Dance 51 n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais, qui pourraient survenir.

L'association Pole Dance 51 tient par ailleurs à préciser au Potentiel Adhérent, que sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels encourus lors du déroulement du service dans les locaux préposés.

ARTICLE 17 - PREUVE

Les registres informatisés, conservés sur les serveurs de la plateforme Déciplus pour le compte de Pole Dance 51 ainsi que sur les serveurs de ses établissements bancaires, seront considérés comme les preuves des communications, des réservations et des paiements intervenus entre les parties.

ARTICLE 18 - CONSERVATION ET ARCHIVAGE DES DOCUMENTS

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 toute personne dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de vos données personnelles en écrivant par courrier et en justifiant de votre identité à: Pole Dance 51 - 4 rue Bernard Palissy - 51500 Taissy

L'archivage des données des transactions est effectué sur un support fiable et durable, conformément à l'article 1348 du Code civil Français.

ARTICLE 19 - INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations et coordonnées qui concernent le Potentiel Adhérent sont confidentielles. Elles sont utilisées pour le traitement des réservations et pour lui adresser des informations sur des prestations analogues à celles fournies précédemment. Le Potentiel Adhérent a la possibilité de s'opposer sans frais, hormis ceux liés à la transmission du refus, et de manière simple, à l'utilisation de ses coordonnées et ce, chaque fois qu'un message lui est adressé. Pour ce faire, il lui suffit d'écrire à l'adresse suivante : Association Pole Dance 51 - 4 rue Bernard Palissy - 51500 Taissy

ARTICLE 20 - DROIT À L'IMAGE

L'achat de prestation de services autorise l'association Pole Dance 51 à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, à titre gratuit et non exclusif, la (ou les) photographie(s) et vidéo(s) représentant le Potentiel adhérent dans le cadre de création de contenu sur le lieu de tenue des cours et également lors d'évènements sportifs public et privés. Les contenus créés pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Le Potentiel Adhérent garantit qu'il n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom, auquel cas il s'engage à le faire savoir.

ARTICLE 21 - INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Vente expriment l'intégralité des obligations des parties. Aucune condition générale ou spécifique communiquée par le Potentiel Adhérent ne pourra s'intégrer aux présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 22 - NON RENONCIATION

Le fait pour l'Association Pole Dance 51 de ne pas se prévaloir d'un manquement par le Potentiel Adhérent, à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ARTICLE 23 - BÉNÉFICIAIRES DES SÉANCES DÉCOUVERTE ET RÉSERVATION POUR TIERS

Toutes les séances Découverte sont nominatives et ne peuvent être revendues. La seule et unique personne habilitée à jouir de cette séance est celle identifiée par ses nom et prénom dans le profil du compte acheteur sur la plateforme Décipus.

L'association Pole Dance 51 tolère la réservation pour une personne tierce, dans le cas où la personne souhaite faire découvrir le studio à l'une de ses connaissances, et uniquement si cette dernière n'est pas déjà adhérente de l'association Pole Dance 51. La personne qui souhaite réserver de façon ponctuelle pour autrui devra au préalable prévenir l'association Pole Dance 51 par téléphone au 0650633835 ou par courriel à l'adresse contact.poledance51@gmail.com. L'association Pole Dance 51 se réserve le droit de bloquer, sans préavis, la réservation pour tiers en cas d'abus de cette fonctionnalité.

ARTICLE 24 - VALIDITÉ ET RENOUVELLEMENT DES SÉANCES DÉCOUVERTE

- Séance Découverte : valable 2 mois

Passé le délai de validité, les séances non utilisées sont perdues. Sur présentation d'un certificat médical établi par un médecin du sport, et indiquant une contre-indication à la pratique de la pole dance, il sera procédé à un décalage de la date limite de validité de la séance découverte du Potentiel Adhérent. L'Association Pole Dance 51 se réserve le droit de refuser tout autres raisons invoquées.

Les séances découvertes sont proposées uniquement dans l'objectif d'une adhésion à l'année à l'association Pole Dance 51.

Une séance Découverte ne peut en aucun cas être considérée comme un cours à l'unité à acheter sans limite ni restriction car cela serait contraire aux principes fondamentaux d'une association de loi 1901.

A l'issue de sa séance découverte, le Potentiel Adhérent peut renoncer à adhérer à l'association ou bien souhaiter adhérer à l'association. Dans ce dernier cas, il devient un adhérent de Pole Dance 51 en payant une cotisation de 58 euros (valable un an) et l'abonnement de son choix du 1er septembre au 31 août de chaque année.

L'association Pole Dance 51 propose de renouveler jusqu'à 2 fois l'achat d'une séance découverte si le Potentiel Adhérent ressent le besoin d'un temps de réflexion supplémentaire avant d'adhérer à Pole Dance 51. Dans ce cas, le Potentiel Adhérent achète 2 ou 3 séances Découverte au tarif en vigueur. A l'issue de ces séances découvertes, il peut renoncer à adhérer à l'association.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 25 - LOI APPLICABLE, LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente en ligne sont soumises à la loi française, conformément aux directives européennes, nonobstant toute règle relative aux conflits de lois.

En cas de litige, les parties privilégieront le règlement à l'amiable.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat entre l'Association Pole Dance 51 et une personne physique considérée comme consommateur, sera porté devant les Tribunaux français, conformément aux dispositions des articles 46 à 48 du NCPC.

Pour toute relation contractuelle de type B-to-B entre l'Association Pole Dance 51 et une personne morale, l'attribution des juridictions compétentes est confiée aux autorités compétentes.

